

MÉMO

CERFRANCE
HAUTES-PYRÉNÉES



ENTREPRISES : COMMENT VOUS PROTÉGER FACE AUX SPAMS ?

Les **spams**, aussi appelés **courriels indésirables envahissent quotidiennement les boîtes mail des professionnels comme des particuliers**. Alors comment s'en protéger ? Et surtout, comment les signaler ? **CERFRANCE Hautes-Pyrénées** fait le point pour vous ci-dessous.

1 Un Spam, Kesako ?

Le spam est ce que l'on appelle, une **communication électronique non sollicitée**. Il s'identifie généralement comme de l'**abus marketing**, ou comme de l'**hameçonnage de nature cybercriminelle**.

Cette pratique consiste à **travestir un courriel en message** d'une banque, d'une institution, d'un site e-commerce déjà fréquenté ou de tout autre service, afin de **récupérer les données personnelles** du destinataire.

En tant qu'entreprise, vous pouvez être l'objet de ce type de menace électronique.

2 Quelles sont les bonnes pratiques pour vous protéger face aux spams ?

- » **Ne répondez pas à un spam** afin que l'expéditeur ne sache pas si votre adresse électronique utilisée est valide ou non
- » **Soyez prudent lorsque vous communiquez votre adresse électronique**
- » **Ne cliquez pas sur les liens intégrés dans le contenu du mail**, afin que l'expéditeur ne puisse récupérer vos informations par l'intermédiaire de cookies ou d'autres traçeurs informatiques
- » **Créez-vous différentes adresses de messagerie électronique en fonction de vos besoins** : achats sur internet, échanges personnels, etc.
- » **N'ouvrez pas les pièces jointes liées au spam**
- » **Utilisez un filtre de spam**

3 Signal-Spam, une solution pour lutter contre les spams

Signal-Spam est une **association qui s'engage dans la lutte contre les spams**.

Son site internet signal-spam.fr permet à toute personne, professionnel (ou particulier), d'**alerter sur un spam via une plateforme en ligne depuis sa messagerie et suivre l'évolution de son signalement depuis son espace personnel**.

Signal-spam collecte les **signalements des internautes**, les **analyse** puis les **transfère aux différents acteurs de la lutte contre les spams** (organismes publics, acteurs de l'économie numérique ou fournisseurs d'accès internet).

Cette action permet d'**identifier les principaux organismes ou personnes à l'origine des spams** & et de **créer des actions de contrôle ou des actions punitives ciblées, au niveau national ou international**.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour lutter de manière plus significative contre les spams, la Commission nationale informatique & libertés (CNIL) a renforcé son partenariat avec l'association signal-spam. La centralisation plus systématique des signalements auprès de la plateforme signal-spam permet à la CNIL de traiter collectivement les dossiers contre les principaux émetteurs de spam, et de mener une politique de sanctions plus efficace.



Pour toutes questions relatives à ce sujet, contactez les Experts du CERFRANCE Hautes-Pyrénées pour vous accompagner dans vos démarches au 05.62.51.81.20 ou adresser un mail à contact@65.cerfrance.fr

Suivez-nous :   